



**CONSEIL COMMUNAL
GLAND**

Procès-verbal de la séance d'installation du Conseil communal Législature juillet 2011 – juin 2016

**Jeudi 16 juin 2011, 18h00
Salle polyvalente de Montoly**

Ordre du jour

Présidence: M. Jean-Pierre Dériaz, préfet.

1. Introduction par Mme le pasteur Françoise Pastoris et M. l'abbé Robert Akoury.
2. Prise d'acte de la démission des Conseillères et des Conseillers communaux élus à la Municipalité et proclamation de l'élection des nouveaux Conseillers(ères) communaux les remplaçant.
3. Assermentation des membres du Conseil communal par M. le Préfet.
4. Assermentation des membres de la Municipalité et du syndic par M. le Préfet.
5. Election de la/du président(e) du Conseil communal.
6. Election de la/du secrétaire du Conseil communal.
7. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation.

Présidence: Mme, M. la / le président(e) du Conseil communal

8. Election de la / du 1^{er} vice-président(e) du Conseil communal.
9. Election de la / du 2^e vice-président(e) du Conseil communal.
10. Election de la / du secrétaire-suppléant(e).
11. Election des scrutatrices, scrutateurs (2).
12. Election des scrutatrices, scrutateurs-suppléant(e)s (2).
13. Election de l'huissière/huissier et de sa / son suppléant(e).
14. Election de la Commission de gestion.
15. Election de la Commission des Finances.
16. Election de la Commission du Plan de zones.
17. Election de la Commission de recours en matière d'impôts.
18. Election de 4 membres du Conseil communal au Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland.
19. Election de 5 délégués au Conseil intercommunal de l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée «Conseil régional du district de Nyon».

20. Election de 5 délégués au Conseil intercommunal de l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée «Conseil régional du district de Nyon».

L'assermentation du Conseil intercommunal se déroulera le jeudi 7 juillet à 20h00 à Gland.

21. Election de 5 délégués au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants dite «Réseau d'accueil des Toblerones».

L'assermentation du Conseil intercommunal se déroulera le mercredi 22 juin à 19h00 à Genolier.

1. Introduction par Mme le pasteur Pastoris et par M. l'abbé Akoury.

L'introduction œcuménique de la cérémonie d'installation des Autorités communales pour la législature 2011 – 2016 est faite par Mme le pasteur Pastoris et par M. l'abbé Akoury. Ils souhaitent à chaque Conseiller de faire du mieux possible dans l'exercice de son mandat, d'avoir la confiance des citoyens et d'avoir la force de s'engager pour montrer la voie et contribuer au développement d'une société, privilégiant la liberté, la solidarité et la justice.

M. le Préfet remercie les intervenants pour leur message et déclare ouverte la séance d'installation et d'assermentation du nouveau Conseil et de la nouvelle Municipalité de Gland.

M. le Préfet désigne Mme Mireille Tacheron en tant que secrétaire provisoire et comme scrutateurs provisoires, Mme Maëlle Meignez et M. Marc-Antoine Senn.

2. Prise d'acte de la démission des Conseillères et des Conseillers communaux élus à la Municipalité et proclamation de l'élection des nouveaux Conseillers(ères) communaux les remplaçant.

M. le Préfet cite les personnes remplaçant les élus à la Municipalité, ce sont:

Mme Anne-Christine Kaufmann remplaçant Mme Isabelle Monney, élue à la Municipalité.

M. Laurent Dorand remplaçant M. Gérald Creteigny, élu à la Municipalité.

M. Jean-Gabriel Pittet remplaçant M. Daniel Collaud, élu à la Municipalité.

M. Johnny Khamisse remplaçant M. Thierry Genoud, élu à la Municipalité.

M. Kenneth Christopher Hill remplaçant Mme Florence Golaz, élue à la Municipalité.

Mme Christine Maeder remplaçant Mme Christine Girod, élue à la Municipalité.

Mme Jeannette Weber remplaçant M. Olivier Fargeon, élu à la Municipalité.

M. le Préfet cite les personnes remplaçant les Conseillers communaux élus aux élections de mars mais démissionnaires depuis, ce sont:

M. Maurizio Di Felice remplaçant Mme Margrit Bühlmann, démissionnaire.

M. Pascal Regazzoni remplaçant Mme Emilia Joly, démissionnaire.

M. Olivier Dupuis ayant donné sa démission le 15 juin n'a pas pu être remplacé immédiatement.

Ce sont 74 Conseillers qui seront assermentés.

M. le Préfet rappelle quelques articles sur l'Exercice des droits politiques concernant les élections. Le Registre civique est déposé sur le bureau. Il est constaté que l'élection des Conseillers(ères) communaux a été faite régulièrement. Le procès-verbal de l'élection ainsi que la liste des citoyens et citoyennes faisant partie du Conseil sont également déposés sur le bureau. Il est également constaté que ces élections n'ont donné lieu à aucun recours et que plus rien ne s'oppose à l'installation des Autorités.

La secrétaire procède à l'appel.

Il est constaté la présence de 67 Conseillers, 4 se sont excusés, 2 sont absents et un Conseiller arrivera plus tard.

3. Assermentation des membres du Conseil communal par M. le Préfet.

M. le Préfet lit la promesse légale puis chaque Conseiller(ère) solennise celle-ci à l'appel de son nom. Après ces assermentations, les Conseillers manquants seront assermentés lors de la première séance du Conseil, il s'agit de: Yves Clerc, Charanjit Dhanjal, Jean-Gabriel Pittet, Manfred Schumacher, Yvan Tiya, Marion Wahlen plus le ou la remplaçant/e de la personne démissionnaire.

M. le Préfet, en tant que représentant du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, déclare les Conseillers communaux régulièrement installés pour une période de 5 ans.

4. Assermentation de la Municipalité et du syndic.

M. le Syndic déclare qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé entre les Conseillers municipaux selon la Loi sur les communes. M. le Préfet lit la promesse légale et chaque municipal(e) solennise celle-ci à l'appel de son nom.

Lecture est donnée de la promesse légale du syndic et ce dernier prête serment.

Au nom de la loi, M. le Préfet déclare la Municipalité légalement installée dans sa charge.

5. Election de la/du président(e) du Conseil communal.

Au nom du PLR, M. Jacques Tacheron présente en quelques mots la candidature de M. Jean-Marc Jaquier. Il n'y a pas d'autres propositions et il est procédé au vote à bulletin secret donnant le résultat suivant:

Bulletins délivrés	67	Bulletin rentrés	67
Bulletins nuls	1	Bulletins blancs	2
Bulletins valables	66	Majorité absolue	34

M. Jean-Marc Jaquier est élu avec 64 voix.

6. Election de la/du secrétaire du Conseil communal.

En préambule, M. le Préfet rappelle les liens de parenté prohibés entre le secrétaire et le président et qu'il peut être choisi en dehors des membres du Conseil.

M. Patrick Vallat, président sortant, présente Mme Mireille Tacheron, secrétaire sortante et candidate hors Conseil.

Il n'y a pas d'autres propositions et il est procédé au vote à bulletin secret, le résultat est le suivant:

Bulletins délivrés	67	Bulletin rentrés	67
Bulletins nuls	0	Bulletins blancs	2
Bulletins valables	67	Majorité absolue	34

Mme Mireille Tacheron est élue avec 65 voix.

M. le Préfet procède à l'assermentation de M. Yohann Collaud, arrivé entre temps.

Suite à cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 68.

7. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation.

Mme Tacheron lit le procès-verbal d'installation des Autorités communales pour la législature 2011 – 2016. M. le Préfet le met en discussion. La parole n'étant pas demandée, il est soumis à l'approbation des Conseillers.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

M. le Préfet adresse les félicitations du Conseil d'Etat aux Conseillers communaux et à la Municipalité. Il souhaite à tous une très bonne législature et remet la présidence à M. Jean-Marc Jaquier afin de poursuivre l'ordre du jour, puis se retire.

M. Jaquier remercie tous les Conseillers pour la marque de confiance témoignée à son égard en l'élisant à la présidence du Conseil communal et poursuit l'ordre du jour.

8. Election de la/du 1^{er} vice-président(e) du Conseil communal.

Au nom du Parti socialiste, M. Jean-Marc Waeger présente en quelques mots la candidature de M. Michael Rohrer.

Il n'y a pas d'autres propositions et il est procédé au vote à bulletin secret, le résultat est le suivant:

Bulletins délivrés	68	Bulletin rentrés	68
Bulletins nuls	1	Bulletins blancs	13
Bulletins valables	67	Majorité absolue	34

M. Michael Rohrer est élu avec 54 voix.

M. Rohrer accepte son élection.

9. Election de la/du 2^e vice-président(e) du Conseil communal.

Au nom du groupe des Verts, M. Patrick Ueberhart présente en quelques mots la candidature de M. Moritz de Hadeln.

Il n'y a pas d'autres propositions et il est procédé au vote à bulletin secret, le résultat est le suivant:

Bulletins délivrés	68	Bulletin rentrés	68
Bulletins nuls	0	Bulletins blancs	21
Bulletins valables	68	Majorité absolue	35

M. Moritz de Hadeln est élu avec 40 voix.

Obtiennent des voix: Cornaz-Rovelli Valérie 3, Amado Ribeiro Marco Fulvio 2, Célia Maeder 1, Patrick Uebelhart 1.

M. de Hadeln accepte son élection.

10. Election de la/du secrétaire-suppléant(e).

Au nom du Parti socialiste, M. Jean-Marc Waeger présente en quelques mots la candidature de Mme Sara Petraglio.

Il n'y a pas d'autres propositions et il est procédé au vote à bulletin secret, le résultat est le suivant:

Bulletins délivrés	68	Bulletin rentrés	68
Bulletins nuls	0	Bulletins blancs	6
Bulletins valables	68	Majorité absolue	35

Mme Sara Petraglio est élue avec 62 voix.

Mme Petraglio accepte son élection.

11. Election des scrutatrices et scrutateurs (2).

Au nom du groupe GdG, M. Georges Grandjean présente la candidature de Mme Maëlle Meigniez.

Au nom de l'UDC, M. Maurizio Di Felice présente sa propre candidature.

Il n'y a pas d'autres propositions et l'élection a lieu à main levée.

Mme Maëlle Meigniez est élue à l'unanimité.

M. Maurizio Di Felice est élu à la majorité et 8 abstentions significatives.

Les deux élus sont priés de prendre place à la table du bureau en remplacement des deux scrutateurs provisoires.

12. Election des scrutatrices et scrutateurs-suppléant(e)s (2).

Au nom du PLR, M. Jacques Tacheron présente la candidature de Mme Anna Beutler.

Au nom du Parti socialiste, M. Jean-Marc Waeger présente la candidature de M. Marc-Antoine Senn.

Il n'y a pas d'autres propositions et l'élection a lieu à main levée.

Mme Anna Beutler est élue à l'unanimité.

M. Marc-Antoine Senn est élu à la majorité et 2 abstentions significatives.

13. Election de l'huissière/huissier et de sa/son suppléant(e).

M. Patrick Vallat, président sortant, présente la candidature de M. Pierre Brugger comme huissier et M. Roger Demont comme huissier suppléant, tous deux fonctionnant déjà à ces postes respectifs durant la précédente législature.

Il n'y a pas d'autres propositions et l'élection a lieu à main levée.

M. Pierre Brugger est élu à l'unanimité.

M. Roger Demont est élu à l'unanimité.

14. Election de la Commission de gestion.

Le président rappelle que cette Commission est composée de sept membres au moins, selon l'art. 48 du Règlement du Conseil.

La réunion des présidents de groupe propose de conserver cette Commission à sept membres avec une alternance d'année entre le PLR et le groupe Socialiste.

Le président désire que formellement le Conseil se détermine sur cette composition.

La discussion est ouverte.

- M. Favez: propose de passer à neuf membres comme pour la Commission des Finances. Il lui paraît normal que les groupes un peu plus représentés proportionnellement soit également mieux représentés dans la Commission de gestion.

- M. Vallat: précise que c'est à la demande des partis, lors de la réunion des présidents, que cette Commission reste à sept membres.

- M. Brauch: relève qu'il s'agit d'une Commission importante, neuf serait mieux que sept.

- M. Barioni: est étonné. La Commission des Finances est composée de neuf membres, cela voudrait alors dire qu'une Commission est beaucoup plus importante que l'autre? Or, les deux Commissions sont d'égale importance. Il serait plus judicieux de passer à neuf membres.

Le président rappelle qu'il s'agit d'une Commission bloquante.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Décision

Par 23 oui, 43 non et 2 abstentions significatives, le Conseil communal refuse la proposition de passer à neuf membres.

La Commission reste à sept membres et le président attend des propositions.

Au nom du groupe GdG, M. Georges Grandjean présente les candidatures de Mmes Ahimara Buffat et Anne-Christine Kaufmann.

Au nom du PLR, M. Jacques Tacheron présente les candidatures de Mme Jeannette Weber et de M. Jean Egger.

Au nom du groupe des Verts, Mme Valérie Cornaz-Rovelli présente la candidature de M. David Marandola.

Au nom du Parti socialiste, M. Jean-Marc Waeger présente la candidature de Mme Charlotte Gabriel.

Au nom de l'UDC, M. Maurizio Di Felice présente la candidature de M. Rolf Bühlmann.

Sept candidats sont présentés pour 7 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Décision

Mmes Buffat, Kaufmann, Gabriel, Weber et MM. Bühlmann, Egger et Marandola sont élus membres de la Commission de gestion à l'unanimité.

15. Election de la Commission des Finances.

Le président rappelle que cette Commission est composée de sept membres au moins, selon l'art. 44 du Règlement du Conseil.

La réunion des présidents de groupe propose de passer à neuf membres pour cette Commission.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Décision

A une large majorité et 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte la proposition de passer à neuf membres.

Le président attend des propositions.

Au nom du groupe GdG, M. Georges Grandjean présente les candidatures de Mme Katia Annen et de MM. Laurent Bachelard et Christian Vernex.

Au nom du PLR, M. Jacques Tacheron présente les candidatures de Mme Claudine Bovet et de M. Rasul Mawjee.

Au nom du Parti socialiste, M. Jean-Marc Waeger présente les candidatures de Mme Régina Bovet et de M. René Barioni.

Au nom du groupe des Verts, M. Patrice Ueberhart présente la candidature de Mme V. Cornaz-Rovelli.

Au nom de l'UDC, M. Maurizio Di Felice présente sa propre candidature.

• M. Favez: demande si la Loi sur l'exercice des Droits politiques, la Loi sur les communes et le règlement du Conseil communal permettent l'auto proclamation?

Le président demande alors à un membre de l'UDC de présenter leur candidat.

• M. Jean-Marc Guibert présente M. Maurizio Di Felice.

Neuf candidats sont présentés pour 9 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Décision

Mmes Annen, Cl. Bovet, R. Bovet, Cornaz-Rovelli et MM. Bachelard, Barioni, Di Felice, Mawjee et Vernex sont élus membres de la Commission des Finances à l'unanimité.

16. Election de la Commission du Plan de zones.

Le président rappelle que cette Commission est composée de sept membres, selon l'art. 47, lettre C du Règlement du Conseil.

Un préavis est en cours proposant la modification suivante de l'art. 47« cette Commission est composée d'au moins sept membres». Cette modification permettrait d'augmenter la représentation du nombre de personnes dans cette Commission. Sous réserve de la décision concernant ce préavis lors du Conseil du 23 juin, il est procédé pour le moment à l'élection de sept membres.

Le président attend des propositions.

Au nom du groupe GdG, M. Daniel Calabrese présente les candidatures de Mme Line Gilliand et de M. Georges Grandjean.

Au nom du PLR, M. Jacques Tacheron présente la candidature de M. Christian Gander.

Au nom du Parti socialiste, M. Jean-Marc Waeger présente les candidatures de MM. Jean-Michel Favez et Michael Rohrer.

Au nom du groupe des Verts, Mme Valérie Cornaz-Rovelli présente la candidature de M. Marco Fulvio Amado Ribeiro.

Au nom de l'UDC, M. Maurizio Di Felice présente la candidature de M. Pascal Regazzoni.

Sept candidats sont présentés pour 7 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Décision

Mme Gilliand et MM. Amado Ribeiro, Favez, Gander, G. Grandjean, Regazzoni et Rohrer sont élus membres de la Commission du Plan de zones à l'unanimité.

17. Election de la Commission de recours en matière d'impôts.

Le président rappelle que cette Commission est composée de cinq membres, selon l'art. 47, lettre A du Règlement du Conseil, et attend des propositions.

Au nom du groupe GdG, M. Georges Grandjean présente la candidature de M. Jean-Philippe Genoud.

Au nom du PLR, M. Jacques Tacheron présente la candidature de Mme Catherine Labouchère.

Au nom du Parti socialiste, Mme Sara Petraglio présente la candidature de M. Jean-Marc Waeger.

Au nom du groupe des Verts, Mme Valérie Cornaz-Rovelli présente la candidature de Mme Célia Maeder.

Au nom de l'UDC, M. Maurizio Di Felice présente la candidature de M. Jean-Marc Guibert.

Cinq candidats sont présentés pour 5 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Décision

Mmes Labouchère, C. Maeder et MM. Genoud, Guibert et Waeger sont élus membres de la Commission de recours en matière d'impôts à l'unanimité.

18. Election de 4 membres du Conseil communal au Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland.

Le président attend des propositions.

Au nom du groupe GdG, M. Georges Grandjean présente la candidature de M. Samuel Freuler.

Au nom du PLR, M. Jacques Tacheron présente la candidature de Mme Emilie Chitra.

Au nom du groupe des Verts, Mme Valérie Cornaz-Rovelli présente la candidature de M. Cristian Riccio.

Au nom du Parti socialiste, M. Jean-Marc Waeger présente la candidature de M. Marcel Brauch.

Quatre candidats sont présentés pour 4 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Décision

Mme Chitra et MM. Brauch, Freuler et Riccio sont élus délégués du Conseil communal au Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland à l'unanimité.

19. Election de 12 délégué(e)s au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC).

Le président précise qu'il s'agit d'élire 9 délégués et non 12.

L'assermentation aura lieu le 27 juin à 18h00 à Gland.

Le président attend des propositions.

Au nom du Parti socialiste, Mme Sara Petraglio présente les candidatures de MM. Marcel Brauch et Jean-Marc Waeger.

Au nom du groupe des Verts, Mme Valérie Cornaz-Rovelli présente la candidature de M. Martial Cosandier.

Au nom du groupe GdG, M. Georges Grandjean présente les candidatures de Mme Katia Annen et de MM. Laurent Dorand et Daniel Richard.

Au nom du PLR, M. Jacques Tacheron présente les candidatures de Mme Claudia Cela et de M. Hubert Turrettini.

Au nom de l'UDC, M. Maurizio Di Felice présente la candidature de M. Jean-Marc Guibert.

Neuf candidats sont présentés pour 9 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Décision

Mmes Annen, Cela et MM. Brauch, Cosandier, Dorand, Guibert, Richard, Turrettini et Waeger sont élus délégués au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) à l'unanimité.

20. Election de 5 délégué(e)s au Conseil intercommunal de l'Association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée «Conseil régional du district de Nyon».

L'assermentation aura lieu le 7 juillet à 20h00 à Gland.

Le président attend des propositions.

Au nom du PLR, M. Jacques Tacheron présente la candidature de M. Michel Girardet.

Au nom du Parti socialiste, M. Jean-Marc Waeger présente la candidature de Mme Sara Petraglio.

Au nom du groupe des Verts, Mme Valérie Cornaz-Rovelli présente la candidature de M. Patrick Uebelhart.

Au nom du groupe GdG, M. Georges Grandjean présente la candidature de M. Daniel Richard.

Au nom de l'UDC, M. Maurizio Di Felice présente la candidature de M. Jean-Daniel Grandjean.

Cinq candidats sont présentés pour 5 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Décision

Mme Petraglio et MM. Girardet, J.-D. Grandjean, Richard et Uebelhart sont élus délégués au Conseil intercommunal de l'Association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée «Conseil régional du district de Nyon» à l'unanimité.

21. Election de 5 délégué(e)s au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants dite «Réseau d'accueil des Toblerones».

L'assermentation aura lieu le 22 juin à 19h00 à Genolier.

Le président attend des propositions.

Au nom du PLR, M. Jacques Tacheron présente les candidatures de MM. Lino Finini et Rasul Mawjee.

Au nom du groupe GdG, M. Georges Grandjean présente les candidatures de Mme Myriam Grandjean et de M. Daniel Calabrese.

Au nom du Parti socialiste, M. Jean-Marc Waeger présente la candidature de Mme Anita Waeber.

Cinq candidats sont présentés pour 5 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Décision

Mmes Grandjean, Waeber et MM. Calabrese, Finini et Mawjee sont élus délégués au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants dite «Réseau d'accueil des Toblerones» à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance d'installation des Autorités communales étant épuisé, M. Jaquier s'adresse à l'assemblée par ces quelques mots:

«Vous m'avez élu à la présidence du Conseil et c'est un sentiment mêlé de fierté et d'humilité qui m'envahit. Après plus de vingt ans de Conseil, cette fonction constituera se qui sera probablement mon apogée politique et c'est avec beaucoup de gratitude que j'ai envie de vous transmettre mes meilleures pensées face à ce challenge que j'ai la ferme intention de relever.

Je voudrais vous féliciter toutes et tous pour votre élection et votre assermentation de ce jour. Votre engagement pour la communauté est le gage d'un fonctionnement démocratique de notre société. Le rôle de Conseiller est un rôle clé et votre serment symbolise l'importance de celui-ci. Les défis sont nombreux et d'importance. Vous aurez à modeler le visage de votre cité lors des conseils et des séances de Commissions. Vous aurez à affirmer vos positions tout en sachant écouter l'autre, dans le respect.

J'aurai l'insigne honneur de présider cette première année de législature avec une formation de Conseil communal "new look" constatant l'arrivée de deux nouveaux groupes que je salue: il s'agit du groupe des Verts et du groupe UDC. Nous avons la composition, maintenant officielle, du PLR, résultat de la fusion des anciens groupes Libéral et Radical. Le programme pour le bureau et le bureau élargi pour ces prochains mois sera bien fourni, en particulier avec les élections fédérales de cet automne et les élections cantonales au printemps prochain.

J'espère pouvoir être à la hauteur des quelques 21 présidentes et présidents que j'ai eu l'avantage de côtoyer dans les travées de notre noble assemblée. Chacune et chacun aura coloré à sa manière cette grande toile par des touches personnelles qui constitue la richesse de l'œuvre jamais aboutie. Toutes et tous ont démontré un engagement sans faille. J'ai l'intention de faire de même, je compte sur votre indulgence.

Je remercie ma famille politique qui a cru en moi et qui m'a sollicité pour les représenter sur la plus haute marche du législatif. Je remercie également mes proches qui m'ont et vont me soutenir dans cette démarche.

Je vous remercie tous pour votre gentillesse, vos messages d'encouragement qui me touchent et vos suffrages.

Je vous souhaite une législature passionnante».

La séance de passation des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau bureau aura lieu le 4 juillet à 19h30.

La séance est levée. Il est 20h20.

Pour le bureau de Conseil communal:

Le président:

La secrétaire:

Jean-Marc Jaquier

Mireille Tacheron